Image not found or type unknown

# REFUS NATURALISATION POUR CAUSE (RMIST)

Par **sevda**, le **01/01/2011** à **14:35**

BONJOUR, JE VIENS A VOUS CAR A CE JOURS, ON MA REFUSER MA NATURALISATION. JE NE COMPREND PAS POURQUOI; MOTIF DU REFUS: A CAUSE DE MON AUTONOMIE MATÉRIELLE CAR MES RESSOURCE SONT ACTUELLEMENT TIRER DES PRESTATION SOCIALES (RMIST). JE NE COMPREND VRAIMENT PA POURQUOI, MA COUSINE EST RMIST, DES AMIES SONT RMIST, POURQUOI EUX ILS Y ONT EU DROIT ET POURQUOI PAS MOI. ETRE RMIST EST IL VRAIMENT UNE BONNE EXCUSE POUR LE REFUS DE NATURALISATION. JE VOUS REMERCIE POUR VOS RÉPONSES.

Par **Domil**, le **01/01/2011** à **17:59**

C'est normal et je doute que vous connaissiez des gens ayant eu une naturalisation en étant, au moment de la demande au RMI

Par **sevda**, le **01/01/2011** à **18:54**

MA PROPRE COUSINE A FAIT LA DEMANDE EN MEME TEMPS QUE MOI; ELLE EST DIVORCER COMME MOI ET NE TRAVAIL PAS;ELLE EST RMIST; JE NE COMPRENDS PAS POURQUOI ELLE EST Y A EU DROIT ET PAS MOI....

Par **Laure11**, le **01/01/2011** à **19:32**

Merci d'éviter d'écrire en majuscules, c'est très désagréable à lire, on a l'impression que vous criez !

Par **Domil**, le **01/01/2011** à **22:40**

Il y a forcément une différence entre vous deux. Votre discours est peu cohérent : le rmi

n'existe plus depuis 18 mois ...

Par **volcanos**, le **20/06/2011** à **17:14**

Bonjour,
je viens de m'inscrire à ce forum et pour répondre je dis que moi aussi je connais une personne RMIste qui viens d'avoir sa naturalisation. Le couple est RMIste, son mari est français et elle est devenue française aussi. Ce que je ne comprends pas c'est l'ajournement de la mienne alors que je suis mariée, certes, avec un non français mais que j'avais des diplômes d'études supérieurs validés en France, que j'ai eu une deuxième licence et un Master 2 en France et que j'ai travaillé dès que j'ai eu mon master. leur excuse était qu'au moment de la demande, mon mari était en accident de travail, mais il touchait 1400 euros net par mois et moi une bourse de 443 euros. Actuellement il a repris le travail. leur réponse était : une instabilité matérielle du foyer alors que l'on touchait à deux, au moment de la demande 1800 euros et actuellement 3600 euros.

je suis en recours avec le ministère et j'espère avoir gain de cause car je pense que leurs arguments ne sont pas fondés.

Par **Domil**, le **20/06/2011** à **17:18**

[citation]Le couple est RMIste, son mari est français et elle est devenue française aussi. [/citation] c'est donc une acquisition de la nationalité par déclaration dont les revenus ne sont pas un critère et non une naturalisation par décret qui exige des revenus stables

Donc votre exemple est mauvais

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés